



**Centre  
Hospitalier  
Universitaire  
Saint-Etienne**

# **Le Transfert de Compétences**

**Journée de Médecine d'Urgence**

28 juin 2013

*Nathalie Borgne, Directrice des soins*

***CHU de Saint-Etienne***



## **C'est quoi le transfert de compétences ?**

- Délégation par dérogation d'actes et de tâches entre professionnels de santé
- S'inscrit dans la réorganisation de la prise en charge du patient



**Centre  
Hospitalier  
Universitaire  
Saint-Etienne**

## **L'enjeu :**

- Nouveaux modes d'exercice partagés (télémédecine...)
- Évolution des métiers et des pratiques
- Optimiser le temps médical (démographie médicale)



**Centre  
Hospitalier  
Universitaire  
Saint-Etienne**

Institué par la **loi HPST du 21 juillet 2009**, à la suite des expérimentations de 2004-2007, le Transfert de compétences (art.51) est une démarche de coopération entre professionnels de santé ayant pour objet d'opérer entre eux un **Transfert d'activités ou d'actes de soins** ou de réorganiser leurs modes d'intervention auprès du patient.



## **Cela concerne qui ?**

- Les professionnels exclusivement inscrits à Art L.4011-1 du CSP qui exercent une activité libérale ou salariée quelque soit structure d'exercice :
- **AS, audioprothésiste, AP, Chirurgien-dentiste, conseiller génétique, diététicien, ergothérapeute, IDE, MER, MK, médecin, opticien lunetier, orthophoniste, orthoptiste, prothésiste, pédicure – podologue, pharmacien, psychomotricien, sage-femme**



**Centre  
Hospitalier  
Universitaire**  
Saint-Etienne

## Pourquoi faire ?

- Améliorer et augmenter la qualité des soins
- Donner une légitimité et/ou un cadre juridique à des pratiques professionnelles existantes
- Améliorer la gestion des ressources humaines (attractivité)
- Dégager du temps médical en recentrant les interventions des médecins sur certaines activités



**Centre  
Hospitalier  
Universitaire**  
Saint-Etienne

## Comment ?

- Définir les objectifs
- Réaliser une analyse critique de l'organisation en place (activité, patients, ressources, références, compétences et disponibilité)
- Construire le protocole
- Identifier les professionnels et les compétences indispensables (volontariat et engagement individuels)



Centre  
Hospitalier  
Universitaire  
Saint-Etienne

## Les étapes :

- Déterminer et libeller le protocole
- Renseigner une lettre d'intention adressée à l'ARS via le chef d'établissement
- Décrire et analyser la prise en charge (QQOCQP et responsabilité de chacun), identifier les risques
- Compléter le modèle type de protocole  
*<https://coops.ars.sante.fr>*
- Transmettre le protocole de coopération à l'ARS qui le soumet pour avis à l'HAS





**Centre  
Hospitalier  
Universitaire**  
Saint-Etienne

- L'avis est émis par l'HAS et transmis à l'ARS.
- C'est le DGARS qui autorise la mise en œuvre du protocole et son suivi.
- L'assurance de l'établissement est informée.
- L'expérimentation peut avoir lieu et fera l'objet d'un suivi public
- L'HAS peut étendre le protocole de coopération à tout le territoire national



**Centre  
Hospitalier  
Universitaire  
Saint-Etienne**

## **Valorisation des actes ? (toujours à l'étude)**

### **3 propositions :**

- Un forfait ou majoration des actes
- Rémunération forfaitaire d'une séquence de soins (substitution du paiement à l'acte)
- Création d'un acte ou d'une consultation paramédicale



Centre  
Hospitalier  
Universitaire  
Saint-Etienne

## Au CHUSE :

4 demandes étudiées, un seul protocole déposé :

- Détection des troubles de l'audition précoces (audiométrie réalisée par IDE) /ORL
- Tabacologie (prescription de Patch nicotinique)
- Anapathologie (découpe de pièces anatomiques par technicien de laboratoire)
- Dépistage des maladies vasculaires périphériques artérielles et veineuses (écho-doppler réalisé par IDE et MER) /Médecine Vasculaire



Centre  
Hospitalier  
Universitaire  
Saint-Etienne



Le protocole médecine vasculaire déposé à l'ARS  
le 4/06/2012, relance en avril 2013

- Le Parcours de prise en charge patient est formalisé
- La Formation spécifique, DU assistant d'exploration vasculaire d'une durée 2 ans, des professionnels a été mise en œuvre
- Attente de l'autorisation



**Centre  
Hospitalier  
Universitaire**  
Saint-Etienne

## Protocoles en cours

En France : 41 expérimentations recensées, 17 avis favorables du collège HAS à ce jour

En Rhône alpes : 3 expérimentations en cours

- Montélimar : Prise en charge des patients atteints d'une hépatite chronique C, consultation IDE
- HCL et IDF : Réalisation d'échocardiographie par une IDE
- Suivi de patients atteints de pathologies chroniques par IDE libérales dans le cadre du réseau ASALEE



**Centre  
Hospitalier  
Universitaire**  
Saint-Etienne

## Parcours du combattant !

- Toute délégation n'est pas du transfert de compétences (actes dérogatoires)
- Les protocoles de service sont aussi de bons outils
- Idée noble mais défaut de pilotage national (exp. Pose de voie centrale par IDE à Lyon, 3 ans)



**Centre  
Hospitalier  
Universitaire  
Saint-Etienne**

# Merci de votre attention

